

Matière : Finances

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : Subventions

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Délibération N° 125

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAÏ Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

M. le Maire propose à l'Assemblée d'une part, de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- « Les Archers Chauriens » (intervenant brevet état) pour un montant 100 €.
- « La Chaurienne » pour un montant de 1 000 €
- « Amicale anciens élèves Collège B. Auriol » (création) pour un montant de 100 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2010 pour un montant total de 1 200 €.

D'autre part, d'annuler la subvention 2010 de 500 € versée à l'association « La Croix d'Or » en raison de sa dissolution au 30 juin 2010.

Vu la Commission des Finances en date du 19 juillet 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations énumérées ci-dessus et l'annulation de la subvention de 500 € versée à la Croix d'Or.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2010 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010



La Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :	26 JUIN 2010
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	
Par publication le :	22 JUIL. 2010
Par délégation,	21 JUIL. 2010
Le Directeur Général des Services	
Hervé ANTOINE	

